

Mesures réforme de la voie pro

(Synthèse écrite par Laurent Martinel – proviseur du lycée Edouard Branly – Amiens)

VOLET 1 : MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCEEN PROFESSIONNEL ET LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE

Gratification des périodes de stage (RS 2023)

- 50 €/s seconde
- 75€ /s première
- 100€/s terminale

Assiduité de l'élève école et entreprise.

Prise en charge Etat et versement via l'ASP.

Adapter le parcours au profil de l'élève (RS 2023 lycée volontaire – RS 2024 généralisation)

- Mesure : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

Deux matière concernées (maths et français) – cours en groupes réduits en 2de et augmentation du volume en 1^{ère} et term.

- Mesure : permettre aux élèves de choisir des options (ex : langue, codage, entrepreneuriat, ...). Professeurs volontaires et partenaires extérieurs

Mettre en place une année de terminale sur mesure (RS 2023 pour les élèves de 1^{ère} soit en réalité RS 2024 pour les élèves de terminale)

- Mesure : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élèves : accéder à l'emploi au poursuivre ses études

Si projet d'accès à l'emploi : augmentation de la durée des stages de 50 % en terminale (12 semaines ?)

Si projet de poursuite d'études : 4 semaines de cours intensifs (ens pro et généraux).

6 à 12 semaines de stage en terminale pro.

Multiplier les possibilités d'accompagnement pour tous les décrocheurs

- Mesure : créer 3 dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée : « tous droits ouverts » - « ambition emploi » - « parcours de consolidation »

« Tous droits ouverts »

Coordonne le lycée avec les partenaires locaux de l'accompagnement pour proposer tôt aux élèves en risque de décrochage scolaire toute une palette de solutions. Déclaration des signaux de décrochage qui permet au lycéen d'accéder à des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation à proximité de chez lui. Le lycéen garde son statut de lycéen quelques mois et a une possibilité de retour. A l'issue, soit retour au lycée soit rester dans la structure qui l'a temporairement accueilli. **RS 2023**

« Ambition emploi »

Filet de sécurité pour jeunes sans solutions après leurs années lycée. Conservation du statut de lycéen pendant 4 mois max et de bénéficier de : stages – immersion en terminale – appui à la recherche d'un emploi ou d'un apprentissage – rencontres avec des recruteurs – intégration dans une formation courte en apprentissage. Si pas de solution après 4 mois : proposition d'un **contrat d'engagement jeune. RS 2023**

« Parcours de consolidation »

Pour les bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en BTS. Les étudiants issus de la voie pro repérés en difficultés quelques semaines après la rentrée lors d'un pré-conseils se voient proposer un parcours de consolidation.

RS 2023 dans les lycées volontaires et généralisation RS 2024

Ouvrir le lycée professionnel aux partenariats

- Mesure : mieux préparer l'insertion professionnel grâce à des partenariats extérieurs

Il s'agit ici d'une généralisation de l'expérimentation « Avenirpro » (initiée par Pôle emploi et Sciences po Paris). Chaque élève en dernière année de lycée pro qui souhaite s'insérer sur le marché du travail bénéficie d'un accompagnement par France Travail (ex : Pôle Emploi) ou un de ses partenaires. Intervention conjointe avec les équipes éducatives sur : recherche d'emploi, valorisation des compétences, compréhension des attentes des employeurs.

+ Mentorat dans le cadre du bureau dédié à la relation aux entreprises.

RS 2023 : 50 % des élèves accompagnés. RS 2024 : 100 % des élèves accompagnés.

VOLET 2 : FAIRE DU LYCEE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR NOTRE ECONOMIE

Transformer les formations pour répondre aux transitions de notre économie

- Mesure : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :
 - Renover en profondeur ¼ des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025,
 - Démultiplier le nombre d'ouvertures et de fermetures de formation.

50 diplômes rénovés en 2024, 100 en 2025. Le lycée professionnel doit-être un acteur essentiel dans la formation aux compétences stratégiques d'avenir, afin d'en favoriser l'attractivité et la reconnaissance.

Pour l'offre de formation des lycées, premiers changements visibles à la RS 2023.

- 2600 places fermées et 3000 places ouvertes
- + 1050 places ouvertes sur la base des besoins exprimés par les entreprises dans le cadre de France 2030.

Par la suite, transformation de la carte des formations pluriannuelles. Analyse dans chaque territoire des besoins économiques et des parcours de formation à proposer. Les LP y seront associés. Aux ouvertures de nouvelles formations soutenues dans le cadre de France 2030 seront associées des fermetures. Mise en place d'un outil par la mission InserJeunes (Orion – voir beta.gouv.fr). Indicateurs Orion : capacité d'accueil – nombre de candidatures exprimées – taux d'obtention des diplômes – taux de poursuite d'études – taux d'accès à l'emploi. **Déploiement généralisé juin 2023.**

RS 2026 : 100 % des formations non insérantes fermées.

Créer des formations courtes et complémentaires après diplômes

- Mesure : passer de 4500 à 20000 le nombre de places en formation de spécialisation en bac + 1 à la RS 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens

Demande forte des élèves et des entreprises. Objectif : chaque bac pro offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un bac + 1. Création de nouvelles MC appelées spécialisations professionnelles

RS 2023 : 5000 places – RS 2024 : 10000 places – RS 2025 : 20000 places

Créer un bureau dédié à la relation aux entreprises dans chaque lycée professionnel (RS 2023)

- **Mesure : créer un bureau dédié aux entreprises dans chaque lycée**

Permettre aux jeunes qui ne dispose d'un réseau professionnel de créer un point d'entrée pour chaque entreprise du territoire.

Mission du bureau :

- Mise en place de partenariats avec les acteurs du territoire,
- Organisation des temps de stage et d'alternance (accompagnement de la recherche, suivi des stages, aide à la mobilité),
- Intégration de la relation école entreprise dans le parcours de formation (participation des professionnels aux activités de l'établissement),
- Participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation.

Poste à 35h/s – peut-être occupé par un enseignant – A priori, lancement d'une campagne de recrutement au niveau académique en cette fin d'année scolaire.

VOLET 3 : DONNER A L'EQUIPE EDUCATIVE DES MOYENS POUR AGIR

Valorise l'engagement des professeurs (RS 2023 – assurer par les professeurs volontaires)

- **Mesure : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves**

3 objectifs :

- Mieux soutenir l'élève et parer à ses difficultés,
- Mieux soutenir l'élève et son projet,
- Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique.

En complément de la revalorisation socle (doublement ISOE + revalorisation des carrières sur les 15 premières années), rémunération complémentaire jusqu'à 7500 € brut/an.

(Voir liste des missions complémentaires en fin de document).

Repenser la formation de l'équipe éducative

- **Mesure : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissements de lycée professionnel (RS 2023 et RS 2024)**
- **Mesure : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève**

La formation des professeurs de lycée professionnel devra permettre :

- Répondre aux besoins nouveaux, en lien avec l'évolution de la carte des formations,
- Se former en entreprises ou dans un CMQ à minima tous les 3 ans pour les professeurs de l'enseignement professionnel,

- Disposer d'une trousse de compétences sociales et comportementales à transmettre aux élèves (savoir créer, innover, décider en situation collective, etc...).

Une nouvelle pédagogie grâce à l'expérimentation ProFan : former des groupes de 3 à 5 élèves au sein desquels chacun à un rôle spécifique à jouer pour la réussite collective. Cette approche favorise le développement des compétences sociales et comportementales déterminantes pour l'insertion professionnelle et la réussite scolaire **(RS 2023 à RS 2025 : formation de formateurs puis formation des enseignants)**.

Liste des missions complémentaires

DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES NOUVELLES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE ET UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Mieux soutenir l'élève et son projet

Missions	Exemples
Permettre aux lycéens d'avoir des options	Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'options (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.).
Accompagner les difficultés scolaires	Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et difficultés (troubles dys, handicaps, difficultés dans les enseignements généraux). Tutorer un groupe d'élèves en tant que professeur référent.
Prévenir et lutter contre le décrochage	Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.
Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi	Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi.
Accompagner la suite du parcours	Intervenir dans des parcours de consolidation en STS pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles. Enseigner dans les spécialisations professionnelles. Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition emploi.
Assurer les remplacements de courte durée	Remplacer un collègue absent.

Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique

Missions	Exemples
Faire vivre le lien école-entreprise	Former les tuteurs de stage à l'accueil et à l'évaluation d'un élève. Aider à pérenniser les partenariats avec les entreprises accueillant les élèves de la classe, dans le cadre du bureau des entreprises.
Participer aux projets d'établissements	Coordonner et mettre en oeuvre des projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR). Mettre en oeuvre des projets collectifs (projets d'établissement, projets en lien avec des associations, organisation de voyages ou évènements, etc.).
Accompagner les collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle	Intervenir dans les collèges pour présenter les filières. Accueillir des collégiens sur les plateaux techniques. Participer aux forums des métiers des collèges environnants.

Brique RDC : 18h/an

Autre brique 24h/an